

Lettre ouverte conjointe à S.E Muhammadu Buhari - Champion de l'Union Africaine 2018, Président de la République Fédérale du Nigeria : Position Commune de la Société Civile sur la Réduction de l'Espace Civique en Afrique - La Voix des Citoyens au Centre pour Remporter la Lutte contre la Corruption.

29 juin 2018

Cher Président Buhari,

Nous, les soussignés, félicitons l'Union africaine d'avoir proclamé l'année 2018 **« Remporter la Lutte contre la Corruption »** et reconnaissant qu'il s'agit effectivement **« d'une Voie Durable vers la Transformation de l'Afrique »**. Nous croyons que cela indique clairement l'engagement à réaliser l'Afrique que Nous Voulons - Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes et une Afrique où la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit prospèrent.

Nous croyons que la lutte contre la corruption ne sera pas gagnée sans la voix du peuple. La création d'un environnement favorable à la société civile pour plaider en faveur de la protection et de la promotion de leurs droits permettra aux personnes et les outillera à remplir leur rôle de redevabilité, en réduisant la corruption et la mauvaise gestion des ressources publiques. Les données suggèrent que les lois et les pratiques en place qui permettent d'obtenir l'espace civique fournissent un contrôle de redevabilité précieux par rapport aux Etats pour réduire la corruption et le coût de faire des affaires. Le Fonds Monétaire International (FMI) estime que le coût annuel de la corruption est de l'ordre de 1,5 à 2 billions de dollars américains, soit près de 2% du PIB mondial.

La lutte contre la corruption et le soutien à la société civile assiégée sont intrinsèquement liés. Comme le droit d'être entendu est essentiel à la lutte contre la corruption, nous sommes préoccupés par le fait que l'espace pour que les peuples africains disent la vérité au pouvoir, s'organisent et prennent des mesures contre la corruption et les injustices qui s'y rattachent, rétrécit de façon alarmante à travers le continent.

CIVICUS a noté que, alors que les Etats sur tous les continents violent l'espace civique, les conditions les plus brutales pour la société civile se trouvent dans 20 pays fermés, dont 9 sont sur le continent africain. L'Afrique abrite également la part du lion des pays de la catégorie des réprimés (15 pays). Dans 18 pays africains, l'espace est obstrué. Fait inquiétant, ces évaluations de l'espace fermé, refoulé et obstrué sont corrélées avec des scores négatifs

sur l'Indice de Développement Humain, le manque de démocratie et un écart élevé dans l'inégalité des revenus entre les populations.¹ La situation est plus préoccupante dans les pays en crise.

Nous sommes profondément préoccupés par le rétrécissement de l'espace civique en Afrique qui se reflète dans les mécanismes, politiques et pratiques qui excluent les citoyens des processus décisionnels, limitent leur environnement opérationnel et restreignent leurs droits fondamentaux à la réunion, à l'association et à la liberté d'expression. Les politiques et les actions de nombreux gouvernements en Afrique sont fondamentalement opposées à l'existence et à la croissance de militants anticorruption audacieux, de médias libres et indépendants et d'une société civile dynamique et vigilante capable de contrôler la corruption et l'impunité endémique qui l'entoure. Cela est nécessaire pour demander des comptes aux personnes au pouvoir.

Alors que l'Union africaine et les gouvernements nationaux reconnaissent le rôle central des citoyens, de la société civile et des médias dans la lutte contre la corruption, leurs actions ne sont pas conformes à cette théorie. La violation et la victimisation des défenseurs des droits humains et plus particulièrement des femmes défenseuses des droits humains continuent d'augmenter à des niveaux inquiétants.

Depuis 2012, plus de 29 lois restrictives ont été introduites sur le continent, et cette tendance semble s'aggraver, avec un certain nombre de lois actuellement présentées au niveau des parlements. Au cours de cette période, le continent a été témoin d'un harcèlement accru, de l'intimidation et de la détention de militants, de la censure des médias et des journalistes et du recours excessif à la force contre les manifestants pacifiques. De telles actions gouvernementales affaiblissent notre capacité à organiser et à combattre la corruption, et limitent notre capacité à remplir notre rôle de redevabilité en tant que citoyens dans les petits cercles et dans les discussions à voix basse. Les restrictions sur le financement, les attaques publiques et les exigences administratives disproportionnées et imprévisibles imposées par les gouvernements limitent la capacité de la société civile et des citoyens à agir contre la corruption. Ces efforts sont détournés : de la lutte contre la corruption institutionnelle à la lutte contre la société civile. Il a un impact supplémentaire dans la mesure où la société civile est incapable de remplir ses divers autres mandats pour protéger et promouvoir les droits des populations vulnérables.

L'Union africaine, dont la mission est de construire « une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale », doit faire preuve de leadership pour les États membres en augmentant l'inclusion et la consultation de la société civile dans ses mécanismes respectifs. La décision de juillet 2015 d'exclure la société civile des sommets ultérieurs de l'UA est une approche contradictoire à sa vision d'une Afrique axée sur les personnes. Alors que les gouvernements africains se réunissent aujourd'hui pour délibérer sur les

¹ http://www.civicus.org/images/People_Power_Under_Attack_Findings_from_the_CIVICUS_Monitor.pdf

actions clés qui auront un impact sur la vie des peuples africains, les peuples concernés se sont vu refuser la possibilité de prendre part à ces discussions.

Nous voudrions rappeler à nos dirigeants que la réduction de l'espace civique demeure une menace pour « un développement axé sur les personnes ». Rempoter la lutte contre la corruption et réaliser les aspirations de l'Agenda 2063, un cadre stratégique pour la transformation socio-économique de l'Afrique depuis 50 ans, exige que toutes les parties prenantes, gouvernements, secteur privé, société civile et surtout les citoyens eux-mêmes, puissent nourrir et amplifier les voix des citoyens dans les processus de prise de décision.

Nous demandons donc l'Union africaine et les gouvernements nationaux respectifs réunis ici à Nouakchott, en Mauritanie de ;

1. Par l'intermédiaire du Conseil des Ministres de l'Union africaine, adopter une décision ferme pour protéger l'espace civique et la participation des citoyens dans tous les États membres de l'UA et dans les organes et processus politiques de l'UA. Cela inclut l'annulation de la décision de juillet 2015 excluant la société civile des sommets de l'UA, garantissant la pleine participation de la société civile pour aller de l'avant et donner l'exemple à tous les États membres.
2. Nommer un groupe de travail sur l'espace civique et la participation des citoyens qui donne des recommandations au président de la CUA pour aborder la question de la réduction de l'espace civique sur le continent.
3. Par l'intermédiaire du Parlement Panafricain, en tant que législature continentale, élaborer une loi type sur la réglementation des OSC aux niveaux continental, régional et national afin de fournir un cadre clair pour renforcer et protéger l'espace des OSC en Afrique.
4. Promouvoir et utiliser les [Lignes Directrices Régionales sur la Liberté d'Association et de Réunion en Afrique](#), rédigées par la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et adoptées lors de sa 60^{ème} session à Niamey au Niger et lancées officiellement lors de sa 61^{ème} session à Banjul, en Gambie, le 3 novembre 2017. Elles constituent un outil permettant aux États et à la société civile d'interpréter comment ces droits devraient être protégés à travers le continent.
5. Les États membres doivent réviser les lois nationales qui régissent le droit de réunion, d'association et de liberté d'expression et veillent à ce qu'elles soient conformes aux normes internationales et normatives de l'UA et continuer à établir des procédures et des plates-formes nationales pour faciliter une consultation et une participation significatives des citoyens dans tous les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Toute loi ou politique répressive régissant l'espace civique devrait être examinée, amendée ou abrogée d'urgence.

6. Les États membres et la commission doivent renforcer et élargir les cadres de lutte contre la corruption sensible au genre au-delà des crimes économiques et financiers et inclure l'exploitation des femmes et des filles comme une forme de corruption.
7. Les gouvernements doivent défendre et garantir la protection des défenseurs des droits humains en accordant une attention particulière aux femmes défenseuses des droits humains qui doivent faire face à des violations et à une victimisation plus prononcées.
8. Ratifier, nationaliser et appliquer pleinement la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance (ACDEG) et la Charte Africaine des Droits Humains et des Peuples, y compris élaborer et soumettre les rapports requis à l'Union africaine sur l'état d'avancement de la mise en œuvre.
9. Assurer que la société civile est représentée au Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption en tant que membre à part entière.
10. Institutionnaliser le rapport des voix des peuples alternatifs sur l'état de la corruption sur le continent afin qu'il soit reconnu et utilisé dans les rapports aux États membres lors des sommets de l'UA.

Cordialement,

#JOINTCSOLETTERTOAUSUMMIT

Citizens Voice at the Centre of Winning the Fight Against Corruption

